

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026
Convocation : 14 janvier 2026
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2026-01-15/2 : Approbation de la décision modificative n°1 au budget principal- Exercice 2025

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emmery BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction comptable des services publics industriel et commercial M49
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2025-04-39/3 du 25 avril 2025 portant approbation du budget primitif principal du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU** la délibération n°CS2025-06-78/5 du Comité syndical du 30 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire principal du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU** la délibération portant approbation et autorisation à donner au Président du SMGEAG pour exécuter l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 portant règlement des budgets 2025.

Considérant le rapport du Président :

Le CGCT apporte une exception à cette temporalité, l'art. L1612-11 disposant que « dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections »

En conséquence, les crédits budgétaires de la section de fonctionnement étant insuffisants, il est proposé de procéder à un ajustement par le jeu d'écritures ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 012 art 6211	Personnel intérimaire	415 000,00 €	-400 000,00 €	15 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	2 200 000,00 €	-800 000,00 €	1 400 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	2 083 000,00 €	-200 000,00 €	1 883 000,00 €
TOTAL		4 698 000,00 €	-1 400 000,00 €	3 298 000,00 €

Soit au total **1 400 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 011 art 627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chap 011 art 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
Chap 011 art 6066	Carburant	550 000,00 €	200 000,00 €	750 000,00 €
Chap 011 art 6132	Locations immobilières	1 400 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Chap 011 art 6156	Maintenance	655 830,18 €	25 000,00 €	681 830,18 €
Chap 011 art 6168	Autres	300 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
Chap 011 art 6226	Honoraires	207 549,74 €	200 000,00 €	407 549,74 €
Chap 011 art 6228	Divers	1 682 365,54 €	300 000,00 €	1 982 365,54 €
Chap 011 art 6282	Frais de gardiennage	150 000,00 €	140 000,00 €	290 000,00 €
Chap 011 art 6283	Frais de nettoyage des locaux	205 000,00 €	90 000,00 €	295 000,00 €
Chap 65 art 6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	50 000,00 €	97 000,00 €	147 000,00 €
Chap 65 art 6532	Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		5 211 745,46 €	1 400 000,00 €	6 611 745,46 €

	DEPENSES	RECETTES
	1 400 000,00	
	1 400 000,00 €	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget Principal reste globalement déséquilibré.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget Principal comme suit :

En section de fonctionnement :**Prélèvement dépenses**

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 012 art 6211	Personnel intérimaire	415 000,00 €	-400 000,00 €	15 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	2 200 000,00 €	-800 000,00 €	1 400 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	2 083 000,00 €	-200 000,00 €	1 883 000,00 €
TOTAL		4 698 000,00 €	-1 400 000,00 €	3 298 000,00 €

Soit au total **1 400 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 011 art 627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chap 011 art 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
Chap 011 art 6066	Carburant	550 000,00 €	200 000,00 €	750 000,00 €
Chap 011 art 6132	Locations immobilières	1 400 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Chap 011 art 6156	Maintenance	656 830,18 €	25 000,00 €	681 830,18 €
Chap 011 art 6168	Autres	300 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
Chap 011 art 6226	Honoraires	207 549,74 €	200 000,00 €	407 549,74 €
Chap 011 art 6228	Divers	1 682 365,54 €	300 000,00 €	1 982 365,54 €
Chap 011 art 6282	Frais de gardiennage	150 000,00 €	140 000,00 €	290 000,00 €
Chap 011 art 6283	Frais de nettoyage des locaux	205 000,00 €	90 000,00 €	295 000,00 €
Chap 65 art 6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	50 000,00 €	97 000,00 €	147 000,00 €
Chap 65 art 6532	Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		5 211 745,46 €	1 400 000,00 €	6 611 745,46 €

	DEPENSES	RECETTES
	1 400 000,00	
	1 400 000,00 €	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget Principal reste globalement déséquilibré.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur Ferdy LOUISY le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Le Président, l'Agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Myriam BROSIOUS



Le Président



Ferdy LOUISY

en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT - REGION DE LA
GUADELOUPE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
DE GUADELOUPE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 20 janvier 2026
Convocation : 14 janvier 2026
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS 2026-01-15/2 : Approbation de la décision modificative n°1 au budget principal- Exercice 2025

L'an deux-mille vingt-six, le vingt janvier à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Président du SMGEAG.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES PAR
1	M. Ferdy LOUISY (PRESIDENT)	X		
2	M. Jean BARDAIL (Membre du Bureau)	X		
3	Mme Myriam BROSIUS (Membre du Bureau)	X		
4	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Membre du Bureau)		X	
5	M. Alain LEON (Membre du Bureau)		X	
6	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)		X	
7	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X		
8	M. Henri YACOU (Délégué)	X		
9	M. Thierry ABELLI (Délégué)		X	
10	M. Héric ANDRE (Délégué)	X		
11	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X		
12	M. Adrien BARON (Délégué)		X	
13	M. Emnery BEAUPERTHUY (Délégué)	X		
14	M. Ary CHALUS (Délégué)		X	
15	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)		X	
16	M. Edouard DELTA (Délégué)	X		
17	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X		
18	M. Justin DESSOUT (Délégué)		X	
19	M. Camille ELIZABETH (Délégué)	X		
20	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X		
21	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)		X	
22	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X		
23	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)		X	
24	M. Rosan RAUZDUEL (Délégué)		X	
25	M. David MONTOUT (Délégué)		X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)	X		
27	M. Jules OTTO (Délégué)	X		
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Déléguée)	X		
	M. Jean-Claude MALO Président de la Commission de surveillance	X		

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Madame Myriam BROSIUS est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction comptable des services publics industriel et commercial M49
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics de d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2025-04-39/3 du 25 avril 2025 portant approbation du budget primitif principal du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU** la délibération n°CS2025-06-78/5 du Comité syndical du 30 juin 2025 portant approbation du budget supplémentaire principal du SMGEAG – Exercice 2025.
- VU** la délibération portant approbation et autorisation à donner au Président du SMGEAG pour exécuter l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2026 portant règlement des budgets 2025.

Considérant le rapport du Président :

Le CGCT apporte une exception à cette temporalité, l'art. L1612-11 disposant que « dans le délai de vingt et un jours suivant la fin de l'exercice budgétaire, l'organe délibérant peut, en outre, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections du budget ou entre les deux sections »

En conséquence, les crédits budgétaires de la section de fonctionnement étant insuffisants, il est proposé de procéder à un ajustement par le jeu d'écritures ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Prélèvement dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 012 art 6211	Personnel intérimaire	415 000,00 €	-400 000,00 €	15 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	2 200 000,00 €	-800 000,00 €	1 400 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	2 083 000,00 €	-200 000,00 €	1 883 000,00 €
TOTAL		4 698 000,00 €	-1 400 000,00 €	3 298 000,00 €

Soit au total **1 400 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 011 art 627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chap 011 art 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
Chap 011 art 6066	Carburant	550 000,00 €	200 000,00 €	750 000,00 €
Chap 011 art 6132	Locations immobilières	1 400 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Chap 011 art 6156	Maintenance	655 830,18 €	25 000,00 €	681 830,18 €
Chap 011 art 6168	Autres	300 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
Chap 011 art 6226	Honoraires	207 549,74 €	200 000,00 €	407 549,74 €
Chap 011 art 6228	Divers	1 682 365,54 €	300 000,00 €	1 982 365,54 €
Chap 011 art 6282	Frais de gardiennage	150 000,00 €	140 000,00 €	290 000,00 €
Chap 011 art 6283	Frais de nettoyage des locaux	205 000,00 €	90 000,00 €	295 000,00 €
Chap 65 art 6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	50 000,00 €	97 000,00 €	147 000,00 €
Chap 65 art 6532	Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		5 211 745,46 €	1 400 000,00 €	6 611 745,46 €

	DEPENSES	RECETTES
	1 400 000,00	
	1 400 000,00 €	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget Principal reste globalement déséquilibré.

Le Comité Syndical,
Où le rapport de Monsieur le Président,
A l'unanimité des suffrages exprimés DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 16		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	0

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget Principal comme suit :

En section de fonctionnement :**Prélèvement dépenses**

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Prélèvement DM	crédits après DM
Chap 012 art 6211	Personnel intérimaire	415 000,00 €	-400 000,00 €	15 000,00 €
Chap 012 art 6413	Primes et gratifications	2 200 000,00 €	-800 000,00 €	1 400 000,00 €
Chap 012 art 6414	Indemnités et avantages divers	2 083 000,00 €	-200 000,00 €	1 883 000,00 €
TOTAL		4 698 000,00 €	-1 400 000,00 €	3 298 000,00 €

Soit au total **1 400 000,00 € euros de crédits disponibles** pour de nouvelles affectations.

Affectations dépenses

N°chapitre/Article	INTITULE	Crédits votés	Affectation DM	crédits après DM
Chap 011 art 627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chap 011 art 6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	10 000,00 €	70 000,00 €	80 000,00 €
Chap 011 art 6066	Carburant	550 000,00 €	200 000,00 €	750 000,00 €
Chap 011 art 6132	Locations immobilières	1 400 000,00 €	50 000,00 €	1 450 000,00 €
Chap 011 art 6156	Maintenance	656 830,18 €	25 000,00 €	681 830,18 €
Chap 011 art 6168	Autres	300 000,00 €	150 000,00 €	450 000,00 €
Chap 011 art 6226	Honoraires	207 549,74 €	200 000,00 €	407 549,74 €
Chap 011 art 6228	Divers	1 682 365,54 €	300 000,00 €	1 982 365,54 €
Chap 011 art 6282	Frais de gardiennage	150 000,00 €	140 000,00 €	290 000,00 €
Chap 011 art 6283	Frais de nettoyage des locaux	205 000,00 €	90 000,00 €	295 000,00 €
Chap 65 art 6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage	50 000,00 €	97 000,00 €	147 000,00 €
Chap 65 art 6532	Frais de mission	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL		5 211 745,46 €	1 400 000,00 €	6 611 745,46 €

	DEPENSES	RECETTES
	1 400 000,00	
	1 400 000,00 €	
TOTAL	0,00	0,00

En dépit de cette opération neutre en section de fonctionnement, le budget Principal reste globalement déséquilibré.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur Ferdy LOUISY le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Le Président, l'Agent comptable, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance



Myriam BROSIOUS



Le Président



Ferdy LOUISY

en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 90300112100016	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPL M49 - Budget Principal
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Agence comptable de BPPAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Décision modificative 2 (2)

BUDGET : BUDGET RECTIFICATIF CRC PRINCIPAL 2025 (3)

ANNEE 2025

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections

4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

9

B2 - Balance générale du budget - Recettes

10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

18

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

19

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

23

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

25

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

26

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

28

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

30

A3.2 - Etalement des provisions

31

A4.1 - Equilibre des opérations financières

32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

34

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

35

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

36

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

37

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

38

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

39

A6 - Etat des charges transférées

40

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

41

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

42

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

43

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

44

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

45

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

46

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

47

B1.7 - Etat des engagements reçus

48

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

49

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

50

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

51

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

53

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

54

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

56

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	137 992,45	-281 917,08
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		137 992,45	-281 917,08

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	137 992,45	-281 917,08
---------------------	------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	9 559 835,37	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	10 859 835,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 402 316,02	0,00	-1 327 275,00	-1 327 275,00	20 075 041,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	150 000,00
Total des dépenses de gestion des services		31 012 151,39	0,00	72 725,00	72 725,00	31 084 876,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		65 267,45	65 267,45	65 267,45
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		31 022 151,39	0,00	137 992,45	137 992,45	31 160 143,84
023	Virement à la section d'investissement (6)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
TOTAL		31 822 151,39	0,00	137 992,45	137 992,45	31 960 143,84

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 960 143,84
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	400 000,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 422 151,39	0,00	-281 917,08	-281 917,08	31 140 234,31
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		31 822 151,39	0,00	-281 917,08	-281 917,08	31 540 234,31
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		31 822 151,39	0,00	-281 917,08	-281 917,08	31 540 234,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		31 822 151,39	0,00	-281 917,08	-281 917,08	31 540 234,31

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	31 540 234,31
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	800 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

M49 - Budget Principal - BUDGET RECTIFICATIF CRC PRINCIPAL 2025 - DM - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	84 090,70	0,00	0,00	0,00	84 090,70
21	Immobilisations corporelles	1 056 318,74	0,00	0,00	0,00	1 056 318,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 140 409,44	0,00	0,00	0,00	1 140 409,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 145 409,44	0,00	0,00	0,00	1 145 409,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 145 409,44	0,00	0,00	0,00	1 145 409,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 145 409,44
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	107 659,20	0,00	0,00	0,00	107 659,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	107 659,20	0,00	0,00	0,00	107 659,20
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	107 659,20	0,00	0,00	0,00	107 659,20
021	Virement de la section d'exploitation (4)	700 000,00		0,00	0,00	700 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
	TOTAL	907 659,20	0,00	0,00	0,00	907 659,20

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	237 750,24
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 145 409,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

800 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 300 000,00		1 300 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	-1 327 275,00		-1 327 275,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100 000,00		100 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	65 267,45	0,00	65 267,45
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		137 992,45	0,00	137 992,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 992,45
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-281 917,08		-281 917,08
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-281 917,08	0,00	-281 917,08

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-281 917,08
---	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

M49 - Budget Principal - BUDGET RECTIFICATIF CRC PRINCIPAL 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	9 559 835,37	1 300 000,00	1 300 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	120 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	70 000,00	70 000,00
6064	Fournitures administratives	47 581,22	0,00	0,00
6066	Carburants	550 059,01	200 000,00	200 000,00
6068	Autres matières et fournitures	280,85	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	95 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 400 000,00	50 000,00	50 000,00
6135	Locations mobilières	1 735 750,01	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	110 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	26 568,11	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	139 847,70	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	76 256,65	0,00	0,00
6156	Maintenance	656 830,18	25 000,00	25 000,00
6161	Multirisques	150 000,00	0,00	0,00
6168	Autres	300 000,00	150 000,00	150 000,00
617	Etudes et recherches	3 200,00	0,00	0,00
618	Divers	23 086,09	0,00	0,00
6226	Honoraires	207 549,74	200 000,00	200 000,00
6228	Divers	1 682 365,54	300 000,00	300 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 500,00	0,00	0,00
6237	Publications	3 433,10	0,00	0,00
6238	Divers	20 620,00	0,00	0,00
6248	Divers	161 129,76	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	5 967,50	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 116,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	600 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	959 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	75 000,00	75 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 326,81	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	150 000,00	140 000,00	140 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	205 000,00	90 000,00	90 000,00
6288	Autres	76 367,10	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	21 402 316,02	-1 327 275,00	-1 327 275,00
6211	Personnel intérimaire	415 000,00	-400 000,00	-400 000,00
6331	Versement de mobilité	220 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	80 000,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	100 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	50 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	10 090 000,00	0,00	0,00
6412	Congés payés	40 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	2 200 000,00	-800 000,00	-800 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	2 083 000,00	-200 000,00	-200 000,00
6415	Supplément familial	17 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 900 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	160 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 600 000,00	72 725,00	72 725,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	150 000,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	40 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	152 316,02	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	900 000,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	150 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	50 000,00	100 000,00	100 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	50 000,00	97 000,00	97 000,00
6532	Frais de mission élus	0,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		31 012 151,39	72 725,00	72 725,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	65 267,45	65 267,45
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00	65 267,45	65 267,45
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		31 022 151,39	137 992,45	137 992,45
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	700 000,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</i>	100 000,00	0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorp. et corporelles</i>	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		800 000,00	0,00	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		31 822 151,39	137 992,45	137 992,45

		+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	137 992,45	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

M49 - Budget Principal - BUDGET RECTIFICATIF CRC PRINCIPAL 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	400 000,00	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	400 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 422 151,39	-281 917,08	-281 917,08
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	31 422 151,39	-281 917,08	-281 917,08
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		31 822 151,39	-281 917,08	-281 917,08
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		31 822 151,39	-281 917,08	-281 917,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		31 822 151,39	-281 917,08	-281 917,08

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	-281 917,08
--	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

M49 - Budget Principal - BUDGET RECTIFICATIF CRC PRINCIPAL 2025 - DM - 2025

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	84 090,70	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	64 090,70	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 056 318,74	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	5 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	40 000,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	869 009,96	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 01 264,33	0,00	0,00
2184	Mobilier	40 614,46	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	429,99	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 140 409,44	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	5 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 145 409,44	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 145 409,44	0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	107 659,20	0,00	0,00
1068	Autres réserves	107 659,20	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		107 659,20	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		107 659,20	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	700 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	100 000,00	0,00	0,00
28158	Autres	100 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		800 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		800 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		907 659,20	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51926 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in line*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 = Intérêts réglés à l'échéance = (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													
IV													
A1.3													

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduite de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.